



Bruxelles en Direct

La lettre d'information du Bureau Alsace – 15 février 2008

En Alsace

29^e Observatoire Alsace Europe
« Financer le développement des énergies renouvelables en Alsace par les fonds européens »
22 février 2008 - Strasbourg

INTERREG IV Rhin supérieur

Journée d'information sur les institutions européennes à destination des élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin

Délégation des Directeurs Généraux des Services des Régions françaises

Les Brèves

Signature de la Charte des droits fondamentaux

Conseil européen : un groupe de réflexion sur l'Europe du futur

Une grande partie des ratifications du nouveau Traité au début 2008

Budget en 2008 : la croissance et l'emploi passent devant l'agriculture

Le site internet de la présidence slovène www.eu2008

Qu'a fait l'UE pour vous en 2007?

Chypre et Malte adoptent l'euro

Les politiques européennes

AGRICULTURE

20 millions d'euros pour la promotion de produits agricoles
Accord politique sur la réforme du secteur vitivinicole
Les pays producteurs hostiles à l'étiquetage nutritionnel du vin
Agriculture : la fin du débat sur le régime de la conditionnalité des aides

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

BEI: lancement d'AlterMed, un fonds de capital investissement dédié aux PME dans les pays du Maghreb central, en Turquie et en Egypte
Financement BEI pour les PME en France
Des recommandations ciblées pour le nouveau cycle 2008-2010 de la stratégie de Lisbonne
Prix européen des entreprises 2007
Des mesures pour accroître les investissements transfrontaliers des fonds de capital-risque

EDUCATION ET CULTURE

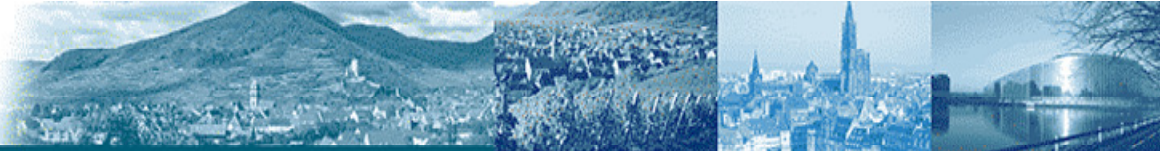
Le Label européen pour des initiatives innovantes en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues
2008 Année européenne du dialogue interculturel
Liverpool et Stavanger, capitales européennes de la culture en 2008
La Slovénie met l'accent sur la formation professionnelle
Le programme Comenius a favorisé l'apprentissage de l'anglais

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

2010 : l'Année de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion
Plan d'action pour la mobilité de l'emploi
La qualité très inégale des structures de soins aux handicapés
Les femmes sont toujours moins payées et moins considérées

ENERGIE - ENVIRONNEMENT

Deuxième édition de la semaine européenne de l'énergie durable
Concours pour des transports propres
Lancement du plan d'action prioritaire 2008-2013 pour la coopération énergétique euro-méditerranéenne
L'Adoption par le Conseil du nouveau programme Energy Star
La proposition de nouvelle directive sur la réduction des émissions industrielles saluée par les ONG environnementales
Un paquet énergie/climat pour l'Europe



Bruxelles en Direct

La lettre d'information du Bureau Alsace – 15 février 2008

Les Brèves

Eurobaromètre 2007: la France en meilleure forme européenne

Michael Häupl réélu président du Conseil des Communes et Régions d'Europe

Open Days 2008

Espace Schengen : élargissement à 9 nouveaux Etats membres et association avec la Suisse

Inauguration de l'Eurorégion Alpes-Méditerranée à Bruxelles

Guide d'information sur les brevets européens

Les politiques européennes

MARCHE INTERIEUR

Les Etats membres aidés par la Commission sur la mise en œuvre d'ici à novembre 2009 la directive sur les services de paiement
Espace unique de paiements en euros

POLITIQUE REGIONALE

Rencontre Commission/Régions
Contribution de la politique de cohésion à la Stratégie de Lisbonne
Les régions plutôt satisfaites des nouveaux mécanismes

RECHERCHE

Initiatives technologiques conjointes
Attribution de 2 millions d'euros de subventions à des chercheurs de pointe
L'Albanie et le Monténégro s'associent au 7ème PCRD
Naissance de deux nouvelles agences pour gérer les projets de R&D

RELATIONS EXTERIEURES

Politique européenne de voisinage

SOCIETE DE L'INFORMATION

TIC au service des seniors : les conditions du Parlement

SPORT

Une nouvelle association pour promouvoir les valeurs du sport

TRANSPORT

Prêt BEI pour le TGV Rhin-Rhône
Un transport durable plus respectueux de l'environnement
Vers des normes d'émissions provenant des voitures
Projet de lignes directrices en matière d'aides d'Etat aux entreprises ferroviaires
«Coûts externes» des transports: la Commission publie un recueil statistique
Un nouvel instrument de financement du réseau européen de transport

29^e Observatoire Alsace Europe
« Financer le développement des énergies renouvelables en Alsace
par les fonds européens »
22 février 2008 - Strasbourg

Le Bureau Alsace et l'Association pour la Promotion de l'Alsace (APA) organisent le 22 février 2008 à Strasbourg la 29^e édition de leur Observatoire Alsace Europe. Instance de réflexion sur la participation de l'Alsace aux politiques de l'Union européenne présidée par M. Jean-Marie Sander, l'Observatoire Alsace Europe rassemble les décideurs alsaciens et les membres actifs de l'Association pour la Promotion de l'Alsace à Bruxelles.

L'édition 2008 porte sur la thématique « Financer le développement des énergies renouvelables en Alsace par les fonds européens ».

En effet, le recours aux énergies renouvelables (énergie éolienne, solaire thermique et photovoltaïque, hydraulique, géothermique et issue de la biomasse) permet non seulement de diminuer les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production et de la consommation d'énergie, mais également de réduire la dépendance de l'Europe vis-à-vis des importations de combustibles fossiles.

L'Union européenne s'est fixée l'objectif ambitieux d'atteindre, d'ici 2020, une part de 20% d'énergie provenant de sources renouvelables dans son bouquet énergétique global, en proposant des mesures visant à promouvoir le développement des sources d'énergie renouvelables dans les secteurs de l'électricité, du chauffage et du refroidissement ainsi que des biocarburants.

L'objectif de cette manifestation est de mieux connaître les orientations stratégiques et la législation au niveau européen mais également leurs évolutions et impacts régionaux et de savoir mobiliser les instruments financiers européens dans ce domaine.

Elle sera l'occasion pour les entreprises, associations, collectivités et élus alsaciens actifs dans le domaine des énergies renouvelables et de l'environnement de rencontrer les principaux acteurs en charge de ces thématiques aux niveaux européen, national et alsacien. Elle leur permettra de discuter du cadre politique, des textes de références et des principaux instruments financiers de soutien au développement des énergies renouvelables et ainsi de donner aux porteurs de projets désireux de solliciter des aides de la Commission européenne, des clefs d'accès à ces fonds.

Les principaux acteurs aux niveaux européen, national et régional spécialisés sur les questions de financements européens seront représentés : la Commission européenne, l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), la Région Alsace et le Bureau Alsace (Représentation de l'Alsace auprès de l'Union européenne à Bruxelles).

Pour plus d'information :

<http://www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/index.html>

INTERREG IV Rhin supérieur

Le nouveau programme de soutien à la coopération transfrontalière dans l'espace du Rhin supérieur pour la période 2007-2013 - "INTERREG IV Rhin supérieur" - a été officiellement lancé le 5 décembre dernier. A cette occasion, la Région Alsace a mis en ligne un nouveau site Internet, disponible en trois langues (français, allemand, anglais), sous trois adresses distinctes : www.interreg-rhin-sup.eu ; www.interreg-oberrhein.eu ; www.interreg-upperrhine.eu

Journée d'information sur les institutions européennes à destination des élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin

Le 28 janvier, le Bureau Alsace, conjointement avec la représentation à Bruxelles de l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) a accueilli une délégation des élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin. Dans le cadre d'une journée d'information sur les institutions européennes, ils se sont familiarisés avec le nouveau cadre budgétaire de l'UE pour la période 2007-2013, les enjeux des activités de lobbying à Bruxelles et les priorités de la présidence française de l'UE au second semestre 2008. Ils ont également rencontré M. Joseph Daul, Président du Parti Populaire Européen après avoir suivi une visite du Parlement européen menée par François Brunagel, Chef du protocole du Parlement européen et Président de l'Association pour la Promotion de l'Alsace.

Délégation des Directeurs Généraux des Services des Régions françaises

Les 30 et 31 janvier, le Bureau Alsace a accueilli la Région Alsace dans le cadre d'une réunion à Bruxelles de l'Assemblée des Régions Françaises à destination des Directeurs Généraux des Services des Régions françaises.

En marge de cette réunion, le Bureau Alsace a organisé pour la délégation alsacienne composée de François Bouchard, Directeur Général des Services de la Région Alsace, Pierre Meyer, Directeur du Service Relations Internationales et Gillian Cante, Chargée de mission Europe, différentes rencontres sur la thématique des transports.

La présence de la Région Alsace a été l'occasion de se réunir autour d'un traditionnel Stammtisch, organisé en collaboration avec l'Association pour la Promotion de l'Alsace.

Signature de la Charte des droits fondamentaux

Les Présidents de la Commission, du Parlement européen et du Conseil ont signé, et proclamé solennellement, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, le 12 décembre dernier, à Strasbourg. Elle entrera en vigueur en même temps que le Traité de Lisbonne et sera juridiquement contraignante. Les citoyens européens disposeront avec la Charte d'un véritable catalogue de droits juridiquement contraignants pour les institutions, les organes et organismes de l'Union ainsi que pour les Etats membres lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union. Les 6 chapitres de la charte couvrent les aspects suivants : dignité, libertés, égalité, solidarité, citoyenneté et justice.

Pour plus d'information :

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1916&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Conseil européen : un groupe de réflexion sur l'Europe du futur

Les chefs d'Etat et de gouvernement des vingt-sept Etats membres de l'Union européenne, réunis en Conseil européen, à Bruxelles, les 13 et 14 décembre derniers, ont décidé de créer un groupe de réflexion indépendant pour débattre de l'avenir de l'Union à l'horizon 2020-2030. Il sera chargé de répertorier les questions et les évolutions fondamentales auxquelles l'Union est susceptible d'être confrontée, ainsi que d'étudier les solutions à y apporter. Son mandat portera, notamment, sur le renforcement et la modernisation du modèle européen qui concilie réussite économique et solidarité sociale, la compétitivité accrue de l'Union européenne, l'Etat de droit, le développement durable en tant qu'objectif fondamental de l'UE, la stabilité mondiale, les migrations, l'énergie et la protection du climat ainsi que la lutte contre l'insécurité mondiale, la criminalité internationale et le terrorisme. Présidé par l'ancien Premier ministre espagnol, Felipe Gonzalez, le groupe de « sages », devra présenter un rapport au Conseil européen de juin 2010.

Pour plus d'information, voir les conclusions du Conseil européen :

http://www.consilium.europa.eu/cms3_fo/showPage.asp?id=432&lang=fr&mode=g

Une grande partie des ratifications du nouveau Traité au début 2008

Le processus de ratification du Traité de Lisbonne qui a débuté le 17 décembre avec l'adoption du texte, à une majorité écrasante, par le parlement hongrois, se poursuivra durant le premier semestre 2008 et sera sans aucun doute l'une des priorités phares de la présidence slovène.

La France, qui assurera la présidence tournante du Conseil juste après la Slovénie, au second semestre 2008, compte également encourager le processus en approuvant le traité le plus vite possible. Le parlement français s'est réuni le 4 février en Congrès, à Versailles, afin de réviser la Constitution et permettre ainsi la ratification du nouveau traité. Celle-ci interviendra juste avant les élections municipales de mars qui contraignent le parlement à fermer ses portes. Slovénie et France travailleront de concert sur le dossier et souhaitent voir le processus de ratification achevé fin 2008.

Budget en 2008 : la croissance et l'emploi passent devant l'agriculture

Pour la première fois dans l'histoire de l'Union la croissance et l'emploi représentent la plus grosse part du total des dépenses (45 %) et dépassent les subventions agricoles. Ainsi, le développement économique à long terme est placé au cœur des dépenses. Les premières propositions que la Commission présentera en 2008/2009 sur la révision générale du budget de l'UE devraient d'ailleurs s'orienter dans ce sens. Signé formellement le 18 décembre à Bruxelles par le président du Parlement européen, l'Allemand Hans- Gert Pöttering (PPE-DE), ce budget pour l'année prochaine sur base de l'accord intervenu avec le Conseil le 23 novembre a, en effet, été adopté en deuxième lecture par le Parlement européen, le 13 décembre à Strasbourg. Le montant total s'élève ainsi à 129,150 milliards d'euros en crédits d'engagement et 120,347 milliards en crédits de paiement, ce qui correspond respectivement à 1,03 % et 0,96 % du revenu national brut (RNB) de l'Union.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Ces chiffres constituent une augmentation de 2,2 % et de 5,7 % par rapport à 2007. Un montant de 11 milliards d'euros sera attribué à la compétitivité, 6,1 milliards à la recherche alors que le programme de radionavigation par satellites, Galileo, disposera en 2008 de 300 millions d'euros en crédits de paiements et l'Institut européen de technologie de 2,9 millions.

Le site internet de la présidence slovène www.eu2008

Le 1^{er} décembre dernier, un mois avant sa présidence du Conseil de l'Union européenne, la Slovénie a inauguré la première mouture de son site Internet www.eu2008.si. Dès à présent il est possible d'y trouver la rubrique d'actualités, les formulaires d'accréditation, le calendrier des réunions, des renseignements utiles sur la Slovénie. Comme à l'accoutumée, le site est accessible dans la langue du pays en question, ici le slovène, ainsi qu'en anglais et en français.

Qu'a fait l'UE pour vous en 2007?

La Commission européenne a réalisé un annuaire multimédia présentant 10 réalisations de l'Union européenne en 2007. Combinant un format livre de poche et des séquences vidéo sur internet, ce manuel, intitulé « L'Europe et vous – quelques instantanés de l'UE en action en 2007 », décrit 10 actions stratégiques entreprises par l'UE en 2007. Les thèmes abordés vont des mesures de lutte contre le changement climatique à l'offre aux consommateurs d'un choix plus grand de biens et services à prix réduits.

Pour plus d'information :

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1907&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>
www.youtube.com/eutube

Chypre et Malte adoptent l'euro

Le 1^{er} janvier 2008, Chypre et Malte ont adopté à leur tour la monnaie unique. La zone euro comptera ainsi 15 pays européens, soit une population totale de 320 millions d'habitants sur les 495 que compte l'Union européenne. Il s'agit du deuxième élargissement de la zone euro depuis 2002, la Slovénie ayant adopté la monnaie unique le 1^{er} janvier 2007.

Pour plus d'information :

http://ec.europa.eu/economy_finance/index_en.htm

Eurobaromètre 2007: la France en meilleure forme européenne

Dans le dernier sondage eurobaromètre, publié en décembre 2007, la France paraît beaucoup plus favorable à la construction européenne. La promotion de l'adhésion à l'UE connaît un bond de 8 points par rapport au printemps 2007 en atteignant les 52%. 54% des sondés français déclarent faire confiance à la Commission européenne (soit une hausse de 7 points), ainsi qu'au Parlement Européen (58%). Dans la même veine, 50% des sondés français sont convaincus que leur voix compte en Europe tandis que 86% estiment que celle de la France est prise en considération dans l'UE. Enfin, 60% des sondés estiment que faire partie de l'Union européenne est une bonne chose.

Pour plus d'information :

http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb68/eb68_fr.htm

Michael Häupl réélu président du Conseil des Communes et Régions d'Europe

Le maire et gouverneur de Vienne, Michael Häupl, a été réélu, mercredi 5 décembre, Président du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE). Il focalisera son travail, au cours de ce deuxième mandat, sur le renforcement du rôle des collectivités locales et régionales en Europe et sur la promotion des jumelages entre villes et municipalités européennes. Ceux-ci seront, selon le CCRE, un outil vers la citoyenneté européenne, l'égalité des chances, et la démocratie locale et régionale.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Open Days 2008

L'appel à manifestation d'intérêt pour les «Open days 2008» (semaine européenne des villes et régions) est ouvert. Ces journées, coorganisées par le Comité des Régions de l'UE (CdR) et la Commission européenne, se tiendront du 6 au 9 octobre 2008 sur le thème «Regions and cities in a challenging world». Quelques 120 ateliers et séminaires seront organisés autour de quatre thèmes :

- régions innovatrices : promotion de la recherche et de l'innovation;
- développement durable : la réponse des régions au changement climatique;
- coopération et réseaux : échange des bonnes pratiques au niveau régional ;
- une politique de cohésion pour le futur.

Plus d'informations sur le site du Comité des Régions : www.cor.europa.eu/
http://www.cor.europa.eu/fr/activities/open_days.htm

Espace Schengen : élargissement à 9 nouveaux Etats membres et association avec la Suisse

Depuis le 21 décembre dernier, l'espace Schengen a été élargi à 9 nouveaux Etats membres qui ont pleinement satisfait aux exigences de l'acquis de Schengen. Les pays concernés sont les suivants : l'Estonie, la République tchèque, la Lituanie, la Lettonie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie. Désormais, les contrôles aux frontières intérieures, tant terrestres que maritimes, entre ces pays et les 15 Etats déjà membres ont été levés, permettant de même à tout citoyen de voyager de la péninsule ibérique aux Etats baltes et de la Grèce à la Finlande sans être soumis à des contrôles frontaliers.

Pour plus d'information :

http://ec.europa.eu/commission_barroso/president/focus/schengen/index_fr.htm
<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/07/618&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Le Conseil Affaires générales et Relations extérieures a avalisé, le 28 janvier dernier, l'accord international qui permet à la Suisse de s'associer formellement à l'espace Schengen. Cet accord, signé dès octobre 2004 a été retardé par les ratifications nationales et par le référendum suisse en juin 2005. Suite au feu vert du Conseil de l'UE l'accord devrait être notifié au gouvernement helvétique, de sorte qu'il entre en vigueur le 1er mars prochain. Le Commissaire en charge de la Justice, Franco Frattini, a récemment confirmé que la date convenue pour la levée des contrôles douaniers était le 1er novembre.

Le Conseil a aussi avalisé la participation de la Suisse aux règlements communautaires Dublin et Eurodac. Ces derniers sont liés à Schengen, mais ne font pas partie de l'acquis. Ils établissent un système de règles, et une base de données européenne, pour déterminer le pays chargé de traiter une demande d'asile.

Inauguration de l'Eurorégion Alpes-Méditerranée à Bruxelles

Le 31 janvier dernier, les présidents des régions Ligurie, Piémont, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Vallée d'Aoste ont inauguré, à Bruxelles, le siège de l'Eurorégion Alpes-Méditerranée, en présence de la Commissaire à la politique régionale Danuta Hübner et de la commissaire à la protection des consommateurs Meglena Kuneva. En ouvrant un bureau commun à Bruxelles, les régions membres veulent renforcer leur présence auprès des institutions européennes pour faire valoir leurs priorités et mobiliser des financements européens. Représentant 17 millions d'habitants, l'Eurorégion, a pour ambition de développer des projets autour de thématiques prioritaires: accessibilité et transports, innovation et recherche, environnement et prévention des risques, culture et tourisme, éducation et formation. Aboutissement d'un travail amorcé depuis bientôt deux ans, l'inauguration du siège de l'Eurorégion à Bruxelles marque une étape majeure dans la coopération de ces cinq régions partenaires. Michel Vauzelle, Député Président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, assure actuellement la présidence de l'Eurorégion.

Guide d'information sur les brevets européens

L'Office européen des brevets (OEB), l'organisation intergouvernementale compétente pour la délivrance des brevets européens, a publié un guide d'information sur la procédure d'obtention de tels brevets. Gratuit et disponible dans les trois langues officielles de l'OEB (allemand, français, anglais), ce guide peut être commandé à l'adresse suivante: <http://www.epo.org/patents/patent-information/ordering.html>

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

AGRICULTURE

20 millions d'euros pour la promotion de produits agricoles

La Commission européenne a approuvé, le 10 décembre dernier dix-huit programmes prévoyant des mesures d'information et de promotion en faveur des produits agricoles européens dans les pays tiers tels que les États-Unis, la Russie et la Chine. Il s'agit des programmes du Danemark, de l'Allemagne, de la Grèce, de la France, d'Italie, de Chypre, de la Hongrie, de la Pologne, du Portugal et de la Slovaquie. Ils portent sur le vin, les fruits, la viande, les produits laitiers, des appellations d'origine protégées (AOP) et des indications géographiques protégées (IGP), l'huile d'olive et les produits biologiques. La contribution de l'UE s'élève à 19,6 millions d'euros soit 50 % du budget total des programmes. Les actions que la Commission européenne peut financer au maximum à 50 %, (Règlement (CE) n° 1346/2005), peuvent prendre la forme de relations publiques, de mesures promotionnelles ou publicitaires, visant des produits communautaires (la qualité, l'hygiène, la sécurité, la qualité nutritive, l'étiquetage, le bien-être des animaux et le respect de l'environnement, etc.), impliquant, entre autres, la participation à des manifestations et à des foires, à des campagnes d'information sur le système communautaire des AOP, IGP et spécialités traditionnelles garanties (STG) ainsi que sur l'agriculture biologique. Des campagnes d'information sur le système communautaire des vins de qualité produits dans des régions déterminées (v.q.p.r.d.) ainsi que la recherche de nouveaux débouchés sont également envisageables.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1877&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Accord politique sur la réforme du secteur vitivinicole

Le 19 décembre dernier, les ministres de l'Agriculture des Etats membres de l'UE sont parvenus à un accord politique sur la réforme de l'organisation commune de marché (OCM) du vin.

La réforme prévoit une restructuration rapide du secteur vitivinicole : un régime d'arrachage volontaire, mis en place sur une durée de 3 ans pour une superficie totale de 175 000 hectares, avec des primes dégressives d'une année sur l'autre, l'objectif étant d'éliminer du marché les excédents de production et les vins non compétitifs. Les subventions destinées à la distillation de crise et à la distillation en alcool de bouche seront progressivement limitées jusqu'à la fin de la campagne 2011-2012 et éliminées. En outre, une nouvelle mesure sera mise en place : les enveloppes financières affectées à chaque Etat membre. En 2015, elle atteindra, 399,5 millions d'euros pour l'Espagne, 376 millions d'euros pour l'Italie, ou encore 280,5 millions pour la France. Les crédits pourraient être affectés aux actions telles que: reconversion et restructuration du vignoble ; innovation (avancées technologiques et nouveaux produits) ; restructuration des entreprises viticoles ; promotion (un levier indispensable sur un marché très concurrentiel). La réforme garantira la protection de l'environnement dans les régions viticoles. Elle permettra, également, de sauvegarder les politiques de qualité traditionnelles et bien établies et de simplifier les règles d'étiquetage, dans l'intérêt tant des producteurs que des consommateurs (la possibilité aux vins sans indication géographique d'utiliser la mention de cépage, mais avec des conditions strictes de traçabilité, de contrôle et de certification).

Le nouveau règlement entrera en vigueur le 1er août 2008.

Pour plus d'information :

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1966&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Les pays producteurs hostiles à l'étiquetage nutritionnel du vin

Les ministres de l'Agriculture des huit pays producteurs de vin (L'Espagne, la France, l'Italie, l'Allemagne, la Grèce, l'Autriche, le Portugal et Chypre) ont adressé, le 21 janvier, une lettre au Commissaire à la santé, Markos Kyprianou, pour lui demander d'exclure le vin de la future législation sur l'étiquetage des denrées alimentaires.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

En effet, à l'occasion de la récente réforme de l'Organisation commune du vin, les Vingt sept se sont entendus sur un ensemble exhaustif de standards techniques qui valent pour l'ensemble de la production. Ces normes couvrent la fabrication du vin, les pratiques oenologiques, les méthodes de fabrication, de présentation et d'étiquetage. Selon l'accord sur le vin du Conseil européen de décembre, seuls les produits et traitements inscrits sur une liste de pratiques oenologique seraient autorisés. De plus, le Conseil a décidé, de façon explicite, que les ingrédients entrants dans la fabrication du vin, notamment le sucre, ne feraient l'objet d'aucun étiquetage obligatoire. Ils s'opposent donc au projet de texte que la Commission européenne a adopté le 30 janvier et qui prévoit notamment la généralisation de l'étiquetage nutritionnel à l'ensemble des boissons dont le taux d'alcool est supérieur à 1,2 % d'alcool.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/112&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>
http://ec.europa.eu/food/food/labellingnutrition/foodlabelling/publications/proposal_regulation_ep_council.pdf
<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/08/64&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=fr>

Agriculture : la fin du débat sur le régime de la conditionnalité des aides

Les ministres de l'Agriculture de l'UE sont parvenus, le 21 janvier, à un compromis à l'unanimité sur une simplification de la conditionnalité des aides directes (respect des obligations liées à la santé publique ou animale et à l'environnement). Ainsi, à compter du 1er avril prochain, le système de la conditionnalité sera adapté de telle sorte qu'aucune sanction (réduction de l'aide directe) ne soit appliquée lorsque l'infraction est jugée mineure, ou lorsqu'elle implique une baisse de l'aide inférieure à 100€ (règle dite de minimis, également applicable aux soutiens pour le développement rural). Ces non-respects feront néanmoins l'objet d'un suivi spécifique de la part de l'autorité compétente. De même, la règle actuelle de droit au paiement unique sera remplacée par une disposition plus simple aux termes de laquelle les terres devront être, à la disposition de l'exploitant au plus tard au moment du dépôt de la demande de paiement (la règle actuelle indique une période d'au moins 10 mois). Certaines questions restent néanmoins en suspend, tels que la transformation de la possibilité d'effectuer le paiement unique en deux étapes en 2005 et 2006 de manière permanente ainsi que les règles concernant les obligations à respecter lors d'un transfert de terres à clarifier.

Pour plus d'informations:

<http://www.viti-net.fr/Outils/Fiches/FichesDetail.asp?idRub=54&id=45491>

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

BEI: lancement d'AlterMed, un fonds de capital investissement dédié aux PME dans les pays du Maghreb central, en Turquie et en Egypte

Le 13 décembre dernier la Banque européenne d'investissement (BEI), via la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), et la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse ont lancé officiellement l'AlterMed - un fonds de capital investissement dédié aux PME dans les pays du Maghreb central (Algérie, Maroc, Tunisie), en Turquie et en Égypte.

Emis et géré par la société Viveris Management, le Fonds AlterMed est un fonds commun de placement à risques spécialisé dans le segment des PME en développement et en transmission à fort potentiel de croissance, dans le bassin méditerranéen. D'un montant cible de 75 millions d'euros, AlterMed investira en tant qu'actionnaire minoritaire dans des PME en phase de développement et de transmission établies au Maroc, Tunisie, en Algérie et en Turquie. Son développement est envisagé en Égypte.

Pour plus d'information :

<http://www.bei.org/projects/press/2007/2007-136-lancement-daltermed,-un-fonds-capital-investissement-d%C3%A9di%C3%A9-aux-pme-en-croissance.htm>
<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=BEI/07/136&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Financement BEI pour les PME en France

60 millions d'euros ont été octroyés, début janvier, au fonds d'investissement « Avenir Entreprises » par les deux grands acteurs du financement des PME en France, CDC Entreprises et OSEO (établissement public d'aide aux PME), et la Banque européenne d'investissement (BEI). Ce fonds pourrait ainsi développer un produit innovant appelé « Avenir Entreprises Mezzanine » (AEM), dont le rôle sera de financer des PME grâce à cette dotation. Il émettra des obligations convertibles. L'intérêt pour les entreprises de cet instrument mezzanine est qu'il est assimilable à des quasi fonds propres et permet donc aux entreprises de se financer, tout en préservant leur capacité d'endettement et en renforçant leur bilan. Ce nouveau produit financier sera distribué avec l'appui du réseau OSEO.

Pour plus d'information :

http://www.oseo.fr/a_la_une/actualites

Des recommandations ciblées pour le nouveau cycle 2008-2010 de la stratégie de Lisbonne

Trois ans après sa relance en 2005, la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi fonctionne. Tel est le message-clé adressé par la Commission européenne le 11 décembre – date à laquelle elle a adopté son rapport stratégique sur la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne renouvelée pour la croissance et l'emploi (nouveau cycle de trois ans : 2008-2010). La Commission tire ses conclusions positives sur les contributions de la stratégie de Lisbonne ; elle souligne néanmoins la nécessité d'aller encore plus avant dans la mise en œuvre des réformes en cours, particulièrement celles qui avaient fait l'objet l'an dernier de recommandations spécifiques pour la plupart des Etats membres dans le cadre de leur plan national de réforme (PNR). Les Vingt-sept sont invités à renforcer leur coordination afin de veiller à ce qu'ils suivent la même direction en vue d'optimiser les effets bénéfiques du nouvel agenda de Lisbonne. Les quatre priorités pour les vingt-sept sont les suivantes :

- **Economie de la connaissance** : mise en œuvre des principes communs pour la flexibilité « *avant la fin 2008* » ; augmentation de la capacité et de la disponibilité des moyens en termes d'assistance et de protection de l'enfance ; etc.
- **Environnement des entreprises** : plus d'efforts dans la transposition, avant la fin 2009 de la directive services ; réduction de la charge administrative ; modernisation des services publics.
- **Innovation et recherche** : suppression des obstacles à la mobilité des chercheurs entre le public et le privé ; présentation avant la fin 2008 des nouveaux programmes de recherche (*new generation of world class research facilities*), etc.
- **Energie** : révision d'instruments économiques (y compris fiscaux) pour lutter contre le réchauffement climatique ; mise en œuvre de l'interconnexion des réseaux d'énergie, etc.

Pour rappel, la stratégie de Lisbonne révisée (période 2005-2007) sera soumise au Conseil européen de mars 2008

Pour plus d'information :

[http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1892&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=IP/07/1892&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1892&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

Prix européen des entreprises 2007

La société espagnole de développement municipal Lan Ekintza-Bilbao a gagné le grand prix du jury du prix européen des entreprises 2007 lors de la cérémonie officielle, le 6 décembre à Porto. Suivant une démarche pionnière pour revitaliser le centre ville, Bilbao a contribué au lancement de 129 petites entreprises créant 270 emplois dans les loisirs, les arts, la culture, la mode et la technologie. Le jury, composé de hautes personnalités représentant les organisations professionnelles et les milieux universitaires a retenu ce projet, non seulement pour ses résultats impressionnants, mais aussi parce qu'il constitue un excellent modèle durable pour la revitalisation du milieu urbain, défi auquel ont à faire face de nombreuses villes d'Europe.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Des mesures pour accroître les investissements transfrontaliers des fonds de capital-risque

Afin de financer et stimuler l'innovation dans les petites et moyennes entreprises (PME), la Commission a proposé, dans une communication du 7 janvier dernier, intitulée "Éliminer les obstacles aux investissements transfrontaliers des fonds de capital-risque", des mesures visant à donner une impulsion aux investissements transfrontaliers des fonds de capital-risque. Revêtant une importance vitale pour le financement des petites entreprises innovantes en phase de croissance, ces fonds doivent faire face à de trop nombreux problèmes liés à des réglementations nationales différentes en matière de mobilisation de capitaux et d'investissement transfrontaliers. C'est pourquoi, bien souvent, ils n'atteignent pas la masse critique nécessaire. La Commission européenne préconise donc un vaste partenariat avec les États membres et entre ceux-ci, de manière à aboutir à la reconnaissance mutuelle des cadres nationaux qui régissent actuellement les fonds de capital-risque.

Au cours de l'élaboration de la présente communication, la Commission a consulté à la fois les États membres et les acteurs du marché. Le rapport du groupe d'experts réunis en mars 2007 («Removing obstacles to cross-border investments by venture capital funds») analyse les barrières et propose des solutions pour les fonds de capital-risque investissant dans l'UE au-delà des frontières nationales. La communication aborde le rôle du capital-risque pour les PME innovantes, bénéficiaires des fonds propres et du capital-risque qui, d'après une étude récente, ont créé un million d'emplois entre 2000 et 2004 (sur ce total, plus de 60 % revenaient à des entreprises bénéficiaires de capital-risque; l'emploi dans ces entreprises a augmenté de 30 % par an). En outre, les entreprises innovantes et orientées vers la croissance qui sont soutenues par le capital-risque ont consacré en moyenne 45 % de leurs dépenses totales à la R&D.

La communication constate la fragmentation du marché (27 environnements opérationnels différents) qui limite le développement du capital-risque et préconise par conséquent de meilleures conditions cadre ainsi que l'accroissement des investissements par des investisseurs privés, tout en élaborant une stratégie pour l'amélioration des conditions transfrontalières de la mobilisation de fonds.

Pour plus d'information :

[http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/15&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=IP/08/15&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/15&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/financing/docs/COMM_PDF_COM_2007_0853_F_FR_ACTE.pdf

EDUCATION ET CULTURE

Le Label européen pour des initiatives innovantes en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues

Le « label européen des langues » est une initiative européenne permettant de valoriser des projets novateurs dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues. Organisé par la Commission européenne une fois par an, ce concours est géré de manière décentralisée par les États membres de l'Union européenne, ainsi que l'Islande et la Norvège. Tous les établissements d'enseignement scolaire ou supérieur, les organismes d'éducation ou de formation (publics ou privés) et les associations actives dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues peuvent se porter candidat à ce concours. Les critères de sélection, fixés au niveau européen et national, divergent selon les États membres. Ces critères sont entre autres : le degré d'innovation, la pertinence, la transférabilité et la valeur ajoutée de l'apprentissage des langues. Cette année, entre autre, 12 projets français seront lauréats. La remise officielle de leur certificat a eu lieu à Paris au Salon « Expolangues », le 8 février 2008.

Pour plus d'informations:

http://ec.europa.eu/education/policies/lang/awareness/label_fr.html

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

2008 Année européenne du dialogue interculturel

Le 4 décembre dernier, Jan Figel, commissaire responsable de l'éducation, de la formation, de la culture et de la jeunesse, a inauguré, à Bruxelles, l'Année européenne 2008 du dialogue interculturel, en compagnie de la présidente de la commission « éducation et culture » du Parlement européen Katerina Batzeli (PSE, grecque) et de plusieurs personnalités de la scène culturelle d'Europe et d'ailleurs. Le site web www.dialogue2008.eu qui y est consacré, diffuse toute l'information disponible à propos de cet événement. L'objectif de cette année, sous la devise « Ensemble dans la diversité », est de créer les bases d'initiatives stratégiques européennes appelées à perdurer au-delà de 2008. Une enveloppe budgétaire de 10 millions d'euros lui est réservée et destinée à soutenir la campagne d'information, à réaliser des enquêtes sur le dialogue interculturel ainsi qu'à financer sept projets phares européens. En outre, 27 projets nationaux -un par Etat membre- sur le thème du dialogue interculturel bénéficieront également d'un financement.

Pour plus d'information :

www.dialogue2008.eu

[http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/21&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=IP/08/21&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/21&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

Liverpool et Stavanger, capitales européennes de la culture en 2008

Liverpool au Royaume-Uni et Stavanger, en Norvège vont succéder, après Luxembourg avec sa « grande région » et la ville de Sibiu (Roumanie), au titre des capitales européennes de la culture en 2008. Elles bénéficieront, dans ce cadre, d'un soutien du nouveau programme Culture (2007-2013). Le coup d'envoi des activités des deux villes a été donné le 12 janvier dernier. Par ailleurs, le Conseil des ministres de la Culture des Vingt-sept a désigné, le 16 novembre dernier, les villes qui seront capitales européennes de la culture en 2011. Il s'agira de Turku, en Finlande et de Tallin, capitale de l'Estonie. Pour plus d'information :

<http://www.liverpool08.com> et <http://www.stavanger2008.nob>

[http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1906&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=IP/07/1906&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1906&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

La Slovénie met l'accent sur la formation professionnelle

Selon le Ministre de l'Education Milan Zver, en visite le 22 janvier à Bruxelles, l'une des principales priorités de la présidence slovène pendant ce semestre est de faire progresser le projet de système de transfert de crédits en matière de formation professionnelle. La Slovénie entend de faire avancer le dossier, notamment au Conseil des ministres de Education-Jeunesse-Sport des 21-22 mai.

La présidence souhaite également faire progresser au Conseil la proposition de recommandation sur l'assurance de qualité dans l'éducation et la formation professionnelles. La proposition présentée par la Commission prévoit un recours à l'actuel Réseau européen d'Assurance de qualité en matière de formation professionnelle (ENQA-VET) afin que les Etats membres puissent davantage se fier aux qualifications professionnelles reconnues au niveau national. En outre, le ministre a souligné la nécessité de révision du mode de gestion et du mandat de la Fondation européenne pour la formation ainsi que le fait de dégager rapidement un accord sur la proposition de faire de 2009 l'Année européenne de la Créativité et de l'Innovation.

Quant à la Commission, celle-ci a promis de présenter sa proposition de recommandation au plus tard en mars prochain.

Le programme Comenius a favorisé l'apprentissage de l'anglais

Selon le rapport d'évaluation présenté par la Commission européenne, le 24 janvier, les partenariats scolaires dans le cadre du programme européen Comenius contribuent à une nette amélioration de la connaissance de l'anglais chez les élèves. Comenius soutient des projets communs à plusieurs écoles situées dans différents pays européens. Le

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

rapport souligne que l'anglais est souvent utilisé comme langue véhiculaire dans les partenariats. Il ressort que 62 % des élèves ont substantiellement amélioré leur connaissance de l'anglais et que 23 % seulement ont amélioré leur connaissance d'une autre langue. Deux tiers des enseignants ont progressé en anglais et un tiers des professeurs ont également amélioré leur connaissance d'une langue autre que l'anglais. Plus de 80 % des enseignants ont observé que leurs élèves s'intéressaient davantage aux autres pays et cultures; plus de 70 % des élèves ont amélioré leurs compétences sociales et leur capacité à travailler en équipe; les élèves ont acquis des connaissances spécialisées en matière de TIC et ont gagné en assurance. L'étude a pris en considération près de 8000 établissements scolaires ayant participé au programme Comenius entre 2000 et 2006. Le programme se poursuit en 2007-2013 avec un budget d'environ 900 millions d'euros dan un but de l'impliquer 3 millions d'élèves dans des projets Comenius.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/82&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

2010 : l'Année de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Selon la décision de la Commission du 12 décembre dernier, l'année 2010 sera proclamée « Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». Dotée d'un budget de 17 millions d'euros, cette initiative réaffirme l'engagement de l'Union à donner un élan décisif à l'éradication de la pauvreté d'ici à 2010. Il s'agira d'interpeller les citoyens de l'Union et tous les acteurs publics, sociaux et économiques concernés. Quatre objectifs spécifiques y seront assignés:

- (1) reconnaître le droit des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale à vivre dans la dignité et à prendre une part active à la société ;
- (2) accroître l'adhésion du public aux politiques d'inclusion sociale, en soulignant la responsabilité de chacun dans la lutte contre la pauvreté et la marginalisation ;
- (3) promouvoir une plus grande cohésion dans la société et faire en sorte que nul ne doute des avantages que comporte, pour tous les citoyens, une société sans pauvreté ;
- (4) encourager l'engagement de l'ensemble des parties prenantes car toute avancée véritable nécessite des efforts durables à tous les niveaux de gouvernance.

Par ailleurs, le Conseil des ministres de l'Emploi et de la Politique sociale approuvant, le 5 décembre, des conclusions pour promouvoir l'inclusion active des personnes les plus éloignées du marché du travail, se sont prononcés sur le fait d'encourager le développement de l'enceinte désormais bien établie que constitue la table ronde annuelle sur la pauvreté et l'exclusion sociale en organisant une table ronde ministérielle expérimentale, afin de renforcer la participation politique et de favoriser la communication entre les parties intéressées et les autorités des États membres. La première table ronde ministérielle expérimentale sur la pauvreté et l'exclusion sociale aura lieu en octobre 2008 sous la présidence française.

Pour plus d'information :

http://ec.europa.eu/employment_social/news/2007/dec/antipoverty_1_fr.pdf
<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1905&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Plan d'action pour la mobilité de l'emploi

La Commission européenne a présenté, le 10 décembre dernier, un nouveau plan d'action destiné à promouvoir la mobilité de l'emploi en Europe en s'attaquant aux obstacles que rencontrent encore les personnes qui cherchent un emploi dans un autre Etat membre de l'Union européenne. Le constat est que la mobilité des travailleurs dans l'UE

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

reste relativement faible malgré les augmentations enregistrées récemment : seuls 2% des citoyens des 27 Etats membres en âge de travailler vivent et travaillent actuellement dans un autre Etat membre. Le nouveau plan d'action prévoit quinze actions spécifiques faisant intervenir à la fois les autorités nationales, régionales et européennes tout en poursuivant les 4 grands objectifs qui sont les suivants :

- (1) amélioration de la législation en vigueur et des pratiques en matière de coordination de la Sécurité sociale et de portabilité des droits à pension complémentaire ;
- (2) soutien politique des autorités à tous les niveaux ;
- (3) renforcement la plateforme EURES (services européens de l'emploi) en tant que guichet unique pour la mobilité de l'emploi en Europe ;
- (4) sensibilisation accrue du grand public aux possibilités et aux atouts de cette mobilité.

A noter que près de 2 millions d'euros de financement seront alloués à des projets de mobilité novateurs au titre du programme communautaire PROGRESS jusqu'en 2013.

Le nouveau plan d'action tire les enseignements de son prédécesseur (plan d'action de 2002 en matière de compétences et de mobilité) et s'appuie sur les résultats de l'Année européenne de la mobilité des travailleurs (2006).

Pour plus d'information :

http://ec.europa.eu/employment_social/news/2007/dec/com_2007_0773_fr.pdf

La qualité très inégale des structures de soins aux handicapés

La Commission européenne a publié, le 29 janvier, une étude recommandant l'amélioration de la qualité et la proximité des services de soins aux personnes handicapées. Ces derniers sont encore trop souvent loin d'être d'une qualité acceptable. Il est nécessaire que les Etats membres et les parties prenantes transforment ces structures pour les personnes handicapées en services sociaux de qualité au sein de la collectivité. Cette transformation contribuera largement à répondre aux obligations de la nouvelle Convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées. Cette étude s'inscrit dans le contexte actuel où la Commission est en train d'étudier la faisabilité d'une directive, sur la base de l'article 13 (anti-discrimination), établissant une plate-forme minimale de droits pour les personnes handicapées. L'étude « *Désinstitutionalisation et vie en communauté - Impact et coûts* » a été réalisée par le Centre Tizard de l'Université de Kent et la London School of Economics.

Pour plus d'information :

[http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/102&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=IP/08/102&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://ec.europa.eu/employment_social/index/7002_fr.html)

http://ec.europa.eu/employment_social/index/7002_fr.html

Les femmes sont toujours moins payées et moins considérées

Selon le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes, publié le 23 janvier par la Commission européenne, malgré un niveau d'études plus élevé, les femmes sont toujours moins employées – leur carrière est plus courte - et moins bien payées que les hommes. Le rapport souligne ainsi que les progrès quantitatifs réalisés par les femmes sur le marché du travail n'ont pas encore été égalés sur le plan qualitatif. Malgré l'augmentation substantielle de leur taux d'emploi (celui-ci s'établit à présent à 57,2 %, soit 3,5 points de plus qu'en 2000, alors que celui des hommes a progressé de moins d'un point pendant la même période), plusieurs aspects touchant à la qualité de l'emploi des femmes restent problématiques. Bien qu'elles représentent une proportion de 59 % des diplômés universitaires et possèdent un meilleur niveau d'études, leur taux d'emploi demeure inférieur à celui des hommes (de 14,4 points) et leur salaire horaire reste inférieur en moyenne de 15 %. Les femmes éprouvent également de plus grandes difficultés à atteindre les postes de décision. La proportion de femmes dirigeantes dans les entreprises progresse très lentement et se situe à peine à 33 %. De plus, les femmes recourent de manière disproportionnée au travail à temps partiel (32,9%) en comparaison des hommes (7,7%), ce qui souligne le déséquilibre entre les premières et les seconds dans l'utilisation de leur temps. Le rapport souligne la nécessité d'accorder une attention particulière à l'amélioration de l'offre et de la qualité des services pour faciliter la conciliation des vies professionnelle et privée, tout en permettant aux hommes et aux femmes s'occupant de personnes à charge de rester, d'entrer ou de revenir, sur le

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

marché du travail. Ce rapport sera présenté au Conseil européen de printemps, les 8 et 9 mars prochains.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/79&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>
http://ec.europa.eu/employment_social/gender_equality/news/index_fr.html

ENERGIE - ENVIRONNEMENT

Deuxième édition de la semaine européenne de l'énergie durable

Du 28 janvier au 1er février s'est tenue, à Bruxelles, la deuxième « Semaine européenne de l'énergie durable ». Inaugurée, notamment par le Commissaire à l'Énergie, Andris Piebalgs, et le Ministre slovène de l'Économie, Andrej Vizjak, la semaine a été composée de 80 événements, organisés dans États membres par plus de 100 acteurs économiques et sociaux majeurs. Parmi ces manifestations, on peut noter :

- ◇ la signature par les représentants de l'UE, dont M. Piebalgs, les grandes entreprises de distribution, certains services publics et les fabricants d'ampoules électriques, d'un accord destiné à faciliter la distribution de dizaines de millions d'ampoules à faible consommation d'énergie dans toute l'Europe,
- ◇ le lancement officiel, en compagnie de représentants de villes européennes, du « pacte des maires », par lequel des municipalités s'engagent à dépasser l'objectif de 20% de réduction des émissions de CO2 fixé par l'UE, d'ici 2020. Près de 100 villes à travers l'Europe, y compris 15 capitales, ont émis le souhait d'y participer.

En outre, lors du premier jour de la « Semaine européenne de l'énergie durable » a été annoncé la tenue des Journées solaires européennes (*European Solar Days*) les 16 et 17 mai prochains. Au cours de cette première édition, quelque 4000 événements seront organisés dans les pays européens pour promouvoir l'utilisation du soleil en tant que source d'énergie.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/65&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Concours pour des transports propres

Le Forum international des transports (ancienne Conférence européenne des ministres des transports) lance un appel à candidatures dans le cadre d'un concours visant à récompenser des initiatives en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux transports. Trois catégories de prix sont prévues :

- 1. le prix de l'initiative locale la plus innovante pour réduire les émissions de CO2 dues aux transports;
- 2. le prix de gestion de la mobilité par les entreprises;
- 3. le prix du jeune chercheur.

Ils seront décernés à Leipzig (Allemagne), lors du premier Forum international des transports qui se tiendra du 28 au 30 mai 2008 sur le thème « *Transport et énergie : le défi du changement climatique* ». Plus de cinquante ministres des Transports sont attendus à ce Forum.

Les candidatures doivent utiliser le formulaire en ligne et être envoyées avant le 29 février 2008.

Pour plus d'information et dépôt des candidatures :

www.internationaltransportforum.org/Topics/prizesfr.html

Lancement du plan d'action prioritaire 2008-2013 pour la coopération énergétique euroméditerranéenne

Réunis lors de la 5ème conférence énergétique euroméditerranéenne à Limassol (Chypre) le 17 décembre, les ministres de l'Énergie de l'UE et des 10 pays du partenariat euroméditerranéen (Algérie, Autorité palestinienne,

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Mauritanie, Maroc, Syrie et Tunisie) ont lancé un plan d'action prioritaire pour la période 2008-2013 visant à renforcer la coopération énergétique de part et d'autre de la Méditerranée. Doté d'une contribution financière de l'UE qui devrait atteindre 3,2 milliards d'euros, le plan d'action vise trois objectifs: l'harmonisation et l'intégration des marchés énergétiques, la promotion du développement durable dans le secteur de l'énergie et la mise en œuvre d'initiatives d'intérêt commun en matière de développement des infrastructures, de financement des investissements et de R&D. Participant à la réunion de Limassol, le commissaire à l'Energie Andris Piebalgs a fait part de son soutien au programme de coopération énergétique « Energie solaire pour la paix » récemment élaboré conjointement par Israël et l'Autorité palestinienne.

Pour plus d'information :

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1945&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>
<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=PRES/07/300&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

L'Adoption par le Conseil du nouveau programme Energy Star

Le programme « Energy Star » sur l'efficacité énergétique des équipements de bureau et informatique va être poursuivi durant cinq ans après le 31 décembre 2007, d'après la décision du Conseil des ministres de l'UE, le 17 décembre 2007, adoptant le règlement qui met en oeuvre cet accord conclu en 2006 avec les Etats-Unis. L'UE et les États-Unis ont signé, le 20 décembre 2006 à Washington, un accord qui prolonge de cinq ans le programme Energy Star lancé initialement en 2001. L'accord définit les critères innovants en matière d'efficacité énergétique pour les ordinateurs, les copieurs, les imprimantes et les écrans d'ordinateur. Il permet aux fabricants de commercialiser leurs équipements tant sur le marché européen que sur le marché américain en utilisant un seul et même étiquetage et en ayant recours à une seule procédure d'enregistrement. Le programme Energy Star fixe néanmoins des critères plus stricts que le premier. Le règlement impose pour la première fois une obligation d'efficacité énergétique pour les équipements de bureau des autorités nationales et des institutions européennes – appareils qui représentent une part croissante de la consommation d'électricité dans l'UE. Les critères d'efficacité énergétique définis dans le programme vont être mis à jour de manière continue par la Commission, en étroite collaboration avec les Etats membres et la US Environmental Protection Agency. Selon la Commission, le programme Energy Star pourrait entraîner des économies d'électricité de 30 TWh, ce qui équivaut à la consommation de la Hongrie.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1943&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

La proposition de nouvelle directive sur la réduction des émissions industrielles saluée par les ONG environnementales

Le Bureau européen de l'environnement (BEE), rassemblant plus de 145 ONG environnementales, salue la proposition de nouvelle directive sur les émissions industrielles présentée par la Commission à la fin de 2007 en vue de réduire davantage ce type d'émissions et de rassembler en un seul texte sept directives existantes. Le BEE voit dans cet exercice de refonte de la législation communautaire une tentative opportune de combler les lacunes de l'actuelle directive relative à la prévention et au contrôle intégrés de la pollution (directive 96/61/CE, dite IPPC d'après l'acronyme anglais pour integrated pollution prevention and control).

La proposition de la Commission européenne est appelée à remplacer les textes suivants: directive 78/176/CEE relative aux déchets provenant de l'industrie du dioxyde de titane, directive 82/883/CEE relative aux modalités de surveillance et de contrôle des milieux concernés par les rejets provenant de l'industrie du dioxyde de titane, directive 92/112/CEE fixant les modalités d'harmonisation des programmes de réduction en vue de sa suppression de la pollution provoquée par les déchets de l'industrie du dioxyde de titane, directive IPPC, directive 1999/13/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations, directive 2000/76/CE sur l'incinération des déchets, directive 2001/80/CE relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des grandes installations de combustion.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Un paquet énergie/climat pour l'Europe

Faisant suite aux engagements pris par le Conseil européen de mars 2007, la Commission européenne a présenté, le 23 janvier, le paquet législatif sur l'énergie et le changement climatique qui doit être adopté en codécision. Ce paquet comporte des mesures en matière d'énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration du système d'échange de quotas d'émissions, et de capture et de stockage de CO2.

Le paquet s'articule principalement autour de quatre propositions législatives qui doivent être adoptées en codécision :

- Un texte visant à élargir et à améliorer le système actuel européen de quotas d'émissions (EU ETS), qui permet à 12000 établissements industriels européens d'acheter et vendre des quotas d'émissions de gaz à effet de serre. L'amélioration du système porterait, entre autre, sur la réduction (voir suppression) de la possibilité d'accorder des allocations gratuitement ;
- Un texte mettant en place une limite d'émissions de gaz à effet de serre pour chaque Etat membre pour les secteurs non couverts par le système EU ETS, l'objectif général étant une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 (par rapport au niveau de 1990) ;
- une proposition visant à augmenter la part des énergies renouvelables portée à 20% d'ici 2020 dans le bouquet énergétique des Etats membres - un élément du paquet qui risque de créer des dissensions au sein du Conseil. Cette proposition législative fixe aussi un objectif de 10% de biocarburants en 2020, avec parallèlement la mise en place de critères visant à garantir que les biocarburants soient produits de manière durable, de récentes études ayant remis en cause leur bilan environnemental.
- La création d'un cadre légal pour les techniques de piégeage et de stockage de CO2 qui doivent permettre de réduire de manière importante les émissions de CO2 provenant des combustibles fossiles utilisés dans les centrales thermiques et dans l'industrie. Cette proposition comprend également des mesures visant à favoriser les technologies de "charbon propre".

Pour plus d'informations:

http://ec.europa.eu/energy/climate_actions/doc/2008_res_directive_en.pdf

http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/008-19356-023-01-04-901-20080122IPR19355-23-01-2008-2008-true/default_fr.htm

MARCHE INTERIEUR

Les Etats membres aidés par la Commission sur la mise en œuvre d'ici à novembre 2009 la directive sur les services de paiement

Publiée début décembre au Journal officiel de l'UE, la directive 2007/64/CE relative aux services de paiement va faire l'objet d'un suivi attentif de la part de la Commission européenne pendant sa phase de transposition en droit national. À l'instar des travaux en cours sur la directive « services », les services du marché intérieur de la Commission organiseront des ateliers de transposition avec les États membres et rencontreront régulièrement l'industrie afin d'identifier les difficultés qui pourraient émerger lors de la mise en place progressive des nouvelles dispositions. Un site interactif sera également mis en ligne pour répondre aux questions des acteurs institutionnels ou du marché à propos des nouvelles règles. Les États membres ont l'obligation de mettre en œuvre cette directive « services de paiement » d'ici le 1er novembre 2009. Celle-ci jette les bases juridiques en vue de la réalisation en 2010 de l'Espace unique de paiement en euro (SEPA).

Pour plus d'information :

http://ec.europa.eu/internal_market/payments/framework/transposition_fr.htm

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Espace unique de paiements en euros

Le Commissaire Charlie McCreevy (Marché intérieur), Gertrude Tumpel- Gugerell, membre du directoire de la Banque centrale européenne et Gerard Hartsink, Président du Conseil européen des paiements, ont célébré, le 28 janvier, aux côtés d'invités de marque actifs sur le marché communautaire des paiements, le lancement officiel de l'espace unique de paiement en euros (*Single Euro Payments Area* ou SEPA). Le SEPA vise à rendre les paiements transfrontières, électroniques ou par carte, aussi rapides, faciles et sûrs que les paiements nationaux. L'idée étant de délaissier les marchés nationaux fragmentés, monopolistiques, au profit d'un marché communautaire où les économies d'échelle et une concurrence accrue seront source d'efficacité et d'innovation. Autrement dit, le SEPA crée un marché des services de paiement intégré, soumis à une concurrence effective et où il n'existe aucune différence entre les paiements nationaux et les paiements transfrontaliers au sein de la zone euro. Sa réalisation requiert évidemment l'élimination de toutes les barrières techniques, juridiques et commerciales entre les marchés de paiements nationaux. La mise en place du SEPA est régie par la directive sur les services de paiement (2007/64/CE) adoptée le 13 novembre 2007, qui devra être transposée par les Etats membres le 1^{er} novembre 2009 au plus tard. Permettant, entre autre à de nouveaux prestataires, dont les supermarchés, de proposer leurs propres cartes de paiement, la directive devrait contribuer à ce que la concurrence s'aiguise au bénéfice du consommateur. Ce dernier craint cependant qu'un système communautaire ne lui soit pas entièrement favorable. Les produits SEPA coexisteront, à partir du 28 janvier, avec les mécanismes nationaux jusqu'en 2010 – date à laquelle les systèmes purement nationaux n'auront plus cours.

Pour plus d'information :

www.sepa.eu

POLITIQUE REGIONALE

Rencontre Commission/Régions

Le président de la Commission José Manuel Barroso a rencontré à Bruxelles, le 17 décembre, les présidents de sept associations des pouvoirs locaux et régionaux, à l'occasion d'un déjeuner organisé dans le cadre du «dialogue structuré 2008» entre la Commission et les pouvoirs locaux et régionaux de l'UE. Participaient : Michel Delebarre, président du Comité des Régions; Geert Bourgeois, président de la Conférence des régions européennes à pouvoir législatif (RELEG); Izaskun Bilbao Barandica, président de la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE); Claudio Martini, président de la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM); Lambert Van Nistelrooij, président de l'Association des régions frontalières européennes (ARFE); Riccardo Illy, président de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), Anders Knape, vice-président du Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) et Richard Leese, membre du comité exécutif d'Eurocities. Les sujets de discussions ont porté sur le Traité de Lisbonne et ses conséquences pour les autorités locales et régionales, la future politique de cohésion, la révision budgétaire de 2009, ainsi que la cohésion territoriale.

Contribution de la politique de cohésion à la Stratégie de Lisbonne

La Commission européenne a adopté, le 12 décembre dernier, une communication intitulée : « Les Etats membres et les Régions concrétisent la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi grâce à la politique de cohésion communautaire 2007-2013 ». Ce document donne un aperçu des stratégies et programmes nationaux élaborés par les 27 Etats membres pour la période 2007-2013, tout en mettant en évidence la répartition du budget de la politique de cohésion, qui s'élève à un total de 347 milliards d'€, en faveur des priorités clés de la Stratégie de Lisbonne : l'économie de la connaissance, le capital humain et le développement des entreprises, la R&D, l'innovation. Ainsi, dans les zones moins développées couvertes par l'Objectif « convergence », 65% des fonds seront investis en faveur des priorités de Lisbonne (soit 11 points de pourcentage en plus par rapport à la période précédente). Quant aux Régions de

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

l'Objectif « Compétitivité régionale et emploi », elles se sont engagées à investir 82% des fonds disponibles dans les mêmes priorités (légère augmentation par rapport à la période 2000-2006).

Pour plus d'information :

http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm

[http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1904&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=IP/07/1904&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1904&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

Les régions plutôt satisfaites des nouveaux mécanismes

Selon une étude commanditée par l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), qui a sondé 60 régions européennes bénéficiaires des Fonds structurels européens, issues de 22 pays de l'UE, les régions européennes sont relativement satisfaites des nouveaux mécanismes de gestion de ces Fonds (période de programmation 2007-2013). Interrogées sur les mécanismes mis en place par la nouvelle réglementation sur les Fonds structurels, 40 % évoquent un sentiment « positif », 43 % un sentiment « partagé » (mais avec des remarques plus positives que négatives) et 17 % un sentiment « négatif ». Les régions des anciens Etats membres sont surreprésentées parmi les mécontents (cinq réponses négatives sur six). Parmi les points positifs, on peut citer :

- ◇ des règles généralement plus claires et des mécanismes de mise en œuvre plus simples ;
- ◇ des responsabilités mieux définies entre les niveaux européen et national ;
- ◇ le principe d'un Fonds par programme ;
- ◇ la proportionnalité des systèmes de contrôle en fonction de l'importance des contributions financières communautaires.

L'étude montre la nécessité de plus de simplification ainsi que l'existence de la faible cohérence entre les actions financées dans le cadre de la politique de cohésion, de la politique agricole commune et de la politique commune de la pêche. En outre, les régions estiment qu'elles pourraient être associées davantage au processus décisionnel et regrettent que le rôle de la Commission ne soit pas clairement défini en matière de contrôle.

Par ailleurs, l'étude met en évidence deux cas de figures : soit les régions sont totalement exclues du processus de cohésion et de financement (plus d'un tiers des régions interrogées ne sont pas même impliquées dans la gestion des fonds européens), soit sérieusement entravées par la lourdeur administrative et les directives politiques souvent floues de la Commission européenne.

Pour plus d'information :

http://www.a-e-r.org/fileadmin/user_upload/MainIssues/CohesionRegionalPolicy/Cohesion_Study_REV.pdf

<http://www.a-e-r.org/fr/home/themes-majeurs/politique-regionale-et-de-cohesion.html>

RECHERCHE

Initiatives technologiques conjointes

Les premières Initiatives technologiques conjointes (ITC) devraient être lancées durant le premier semestre 2008. Elles ont reçu l'aval du Parlement européen qui, en session plénière le 11 décembre, a adopté des avis approuvant le lancement d'ITC dans le domaine des systèmes intégrés (Artemis), de la nanoélectronique (ENIAC), des médicaments innovants (IMI) et d'une aéronautique qui respecte l'environnement (CLEAN SKY). Chaque ITC sera un partenariat public-privé, géré conjointement par le secteur concerné et la Commission européenne (ainsi que par certains Etats membres, dans le cas d'Artemis et d'ENIAC), en vue de faire évoluer la recherche dans le domaine concerné. La décision a été formalisée par le Conseil du 20 décembre. Les ITC devront être assorties d'une clause de limitation dans le temps (*sunset clause*) qui prévoit une cessation d'activités d'ici à la fin 2017. Le montant prévu au budget de l'UE pour les quatre ITC est de 2,67 milliards d'euros (financés sous le 7ème programme-cadre de recherche 2007-2013). Cette somme servira à financer des projets de recherche sélectionnés par les ITC sur la base d'appels à propositions (les premiers appels devraient être lancés durant le deuxième trimestre 2008). La contribution de l'industrie à ces projets équivaudra au moins celle des autorités publiques.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org <http://www.bureau-alsace.org>

Attribution de 2 millions d'euros de subventions à des chercheurs de pointe

Le Conseil européen de la recherche (CER) attribuera au total 2 millions d'euros de subventions de prestige, pendant cinq ans, à environ 300 directeurs de recherche indépendants. Les chercheurs sélectionnés représentent 32 nationalités et travaillent dans 170 institutions d'accueil dans 21 pays différents. Les premières conventions de subvention seront signées avec des candidats sélectionnés en février 2008. Au moment de la clôture de l'appel, en avril 2007, plus de 9000 candidatures avaient été reçues, émanant de directeurs de recherche de 88 nationalités différentes, en accord avec des institutions d'accueil implantées dans toute l'UE et les pays associés au programme-cadre de recherche. Le CER va étendre son programme de financement de la recherche en 2008, avec notamment l'instauration d'une subvention spécialement destinée aux chercheurs expérimentés.

A noter, une bonne participation des chercheurs alsaciens, avec 5 lauréats distingués par le Conseil européen de la recherche.

Pour plus d'information :

[http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1928&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=IP/07/1928&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1928&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

<http://www-ulp.u-strasbg.fr/docs/pdf/2008/01/1244-presse.pdf>

L'Albanie et le Monténégro s'associent au 7ème PCRD

L'Albanie a signé, lundi 17 décembre, avec la Commission européenne un protocole d'accord lui permettant de participer pleinement au septième programme-cadre de recherche de l'UE (7ème PCRD). Désormais, grâce à son statut de « pays associé », l'Albanie est autorisée à participer à tous les appels à propositions et de concourir, au même titre que les Etats membres de l'UE, pour des actions de coopération et de soutien financées par le 7ème PCRD, à partir du 1er janvier 2008.

Pour plus d'information :

[http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1940&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=IP/07/1940&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1940&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

Le Monténégro a signé le 25 janvier un protocole d'accord avec la Commission européenne, lui donnant accès sans restriction au 7ème programme-cadre de recherche de l'UE (2007-2013). Ainsi Monténégro, bénéficiant du statut de « pays associé » à partir du 1er janvier 2008, pourra répondre à tous les appels de propositions et concourir sur un pied d'égalité avec les États membres de l'UE pour des actions de coopération et de soutien dans le domaine de la recherche, financées par ce programme. Cet accord marque une étape importante dans le processus de candidature à l'adhésion à l'UE. Désormais, avec l'arrivée du Monténégro, tous les pays des Balkans occidentaux, hormis la Bosnie-et-Herzégovine, accompagnent l'UE dans son effort de recherche (pays déjà associés au 7e PC : Suisse, Norvège, Islande, Liechtenstein, Turquie, Croatie, ARYM, Serbie).

[http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/89&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=IP/08/89&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/89&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

Naissance de deux nouvelles agences pour gérer les projets de R&D

Deux agences exécutives destinées à gérer des projets de recherche financés par le budget de l'UE ont été créées le 14 décembre. L'« Agence exécutive du Conseil européen de la recherche » assurera la mise en œuvre du programme « Idées », qui fait partie du 7ème programme-cadre de recherche (PCRD) et soutient la recherche exploratoire. Elle gèrera un budget de 7 milliards d'euros environ. L'« Agence exécutive pour la recherche » administrera quant à elle le programme de bourses Marie Curie, la recherche au profit des PME et certains volets des thèmes de recherche « Espace » et « Sécurité ». Elle gèrera un budget de 6,5 milliards d'euros destiné au financement de la recherche et fournira des services d'évaluation et d'appui pour toutes les autres parties du 7ème PCRD. Régies par un règlement du Conseil particulier, les agences exécutives se concentrent principalement sur des tâches de gestion. La décision de la création de ces agences a été approuvée par les Etats membres à l'unanimité, le 14 novembre 2007.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org <http://www.bureau-alsace.org>

La commission des budgets du Parlement européen a rendu un avis favorable lors de sa réunion du 27 novembre 2007.

Pour plus d'information:

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1931&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

RELATIONS EXTERIEURES

Politique européenne de voisinage

Lors du Conseil européen du 14 Décembre à Bruxelles, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE ont réaffirmé la Politique européenne de voisinage (PEV) comme étant une priorité majeure du programme de politique extérieure de l'UE. Ils ont salué la communication du 5 décembre de la Commission européenne, ainsi que les résultats de la Conférence PEV du 3 septembre 2007 ? en invitant la Slovénie et la France – Etats membres qui assureront la Présidence de l'UE en 2008 - à continuer le travail afin de développer les dimensions orientale et occidentale de cette coopération, dans le cadre de formats bilatéraux et multilatéraux sur la base des communications et propositions de la Commission.

SOCIETE DE L'INFORMATION

TIC au service des seniors : les conditions du Parlement

Après le soutien global du Conseil fin novembre, la commission de l'industrie du Parlement européen (ITRE) a unanimement approuvé, le 24 janvier, la participation de l'UE à hauteur de 150 millions d'euros maximum de 2008 à 2013 au programme de recherche « Assistance à l'autonomie à domicile » (AAD). Face à l'augmentation, d'après les prévisions de la Commission européenne, de la population des 65-80 ans en Europe (d'environ 40 % entre 2010 et 2030), l'idée d'ADD est de défier ce vieillissement en boostant l'émergence de nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) susceptibles de pallier les problèmes de mémoire, de vue, d'ouïe, de mobilité ou de perte d'indépendance. Selon le rapport de Neena Gill (PES, Royaume- Uni), le montant global des contributions des pays participants devra, lui, dépasser 150 millions d'euros sur la durée du 7^{ème} programme-cadre de recherche et développement (2007-2013), atteignant au moins 20 % du budget national de recherche, quel que soit l'Etat membre (condition afin d'éviter qu'un petit Etat membre soit écarté du programme). Les pays tiers peuvent participer au programme sous conditions de suivre des règles très strictes tout en apportant une contribution financière. Il s'agit également de créer une masse critique de recherche, de développement et d'innovation dans l'UE, dans ce secteur, notamment au profit des PME. Le projet présente une occasion d'utiliser l'article 169 du traité CE, qui permet à l'UE de participer à ce programme déjà entrepris par 20 États membres, Israël, la Norvège et la Suisse.

Pour plus d'information :

SPORT

Une nouvelle association pour promouvoir les valeurs du sport

Une nouvelle association sportive - Sport et Citoyenneté - lancée en France compte convaincre les responsables politiques et les entreprises de soutenir davantage les projets innovants qui encouragent le rôle social et les valeurs fondamentales du sport. Officiellement fondée en novembre 2007, l'association est basée à Marseille et Bruxelles, et a une vocation européenne.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

L'association va proposer une série de débats sur de nombreux thèmes liés au sport et à la société : le sport et la corruption, la politique, la santé, l'éducation et l'action humanitaire, ainsi que l'égalité des chances. Tous les débats seront menés par des experts scientifiques dans les domaines respectifs.

Elle souhaite également adopter le rôle de conseiller stratégique sur des projets novateurs pour promouvoir le rôle social du sport. L'association estime en effet que certaines des valeurs fondamentales du sport, comme le respect et la solidarité, devraient être mises au service de la société.

Sport et Citoyenneté est notamment financée par l'UEFA, l'organe directeur du football européen.

Pour plus d'information :

<http://www.sportetcitoyennete.org/>

TRANSPORT

Prêt BEI pour le TGV Rhin-Rhône

La Banque européenne d'Investissement a conclu le 10 décembre avec Réseau Ferré de France (RFF) un contrat de financement de 475 millions d'euros pour la première phase de la nouvelle ligne à grande vitesse (LGV) qui desservira la Bourgogne à partir de Dijon, vers l'Alsace, l'Allemagne et la Suisse. RFF pourra emprunter sur les deux prochaines années jusqu'à 475 millions d'euros à la BEI. La première phase de travaux à laquelle contribue ce prêt couvrira la construction de 139 km de lignes ferroviaires à grande vitesse allant de Villers-les-Pots (à l'Est de Dijon) à Petit-Croix (à proximité de Belfort). La LGV Rhin-Rhône fait partie des réseaux de transport transeuropéens désignés comme prioritaires pour l'Union européenne et reçoit à ce titre une attention particulière de la BEI.

Dans le cadre de son soutien aux grandes infrastructures de transport, la BEI a participé au financement de la plupart des lignes à grande vitesse en France avec 3,6 milliards d'euros de prêts (755 millions d'euros pour le TGV Est inauguré en juin dernier, 340 millions d'euros pour le TGV Atlantique, 884 millions d'euros pour le TGV Nord et 618 millions pour le TGV Méditerranée). Elle a également contribué à la réalisation des réseaux à grande vitesse notamment en Belgique, en Grande-Bretagne, en Espagne et en Italie, en prêtant au total quelque 17 milliards d'euros en faveur des « trains à grande vitesse » dans l'Union européenne.

Avec 84 milliards d'euros signés en faveur des RTE-T dans l'UE et leur extension vers les régions limitrophes de l'Europe (depuis l'identification de ces projets d'intérêt majeur par le Conseil européen d'Essen en 1994), la BEI est devenue la première source de financement bancaire des grands réseaux.

Pour plus d'information :

<http://www.bei.org/projects/press/2007/2007-131--france---475-millions-deuros-de-la-bei-pour-la-nouvelle-ligne-%C3%A0-grande-vitesse-rhin-rh%C3%B4ne-r%C3%A9alis%C3%A9e-par-r%C3%A9seau-ferr%C3%A9-de-france.htm>

Un transport durable plus respectueux de l'environnement

Selon les annonces de la Commission européenne lors d'un débat au Conseil Transports du 29 novembre sur la stratégie de l'UE en faveur du développement durable, un paquet de mesures destiné à rendre les transports plus respectueux de l'environnement devrait être présenté en juin 2008. Appelé « *Greening transport* », il devrait comprendre quatre initiatives :

- (1) un inventaire des mesures actuelles visant à atténuer l'impact des transports sur l'environnement ;
- (2) une méthode et une stratégie pour internaliser les coûts externes du transport, (conformément à ce que prévoit la directive Eurovignette) ;
- (3) un plan d'action pour le déploiement des systèmes de transport intelligents dans le secteur routier ;
- (4) une communication d'ensemble tirant les enseignements des trois initiatives précédentes.

Le débat sur le transport durable s'est poursuivi lors du Conseil européen des 13 et 14 décembre, où l'accent a été mis sur la nécessité de limiter les émissions polluantes des véhicules et de promouvoir davantage les carburants propres.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Le prochain rendez-vous des ministres des Transports sur ces questions devrait être un rendez-vous lors d'un Conseil informel sous la présidence slovène de l'UE. Il est programmé en mai, à Ljubljana. La Tchéquie a aussi indiqué que l'internalisation des coûts externes serait une priorité de sa présidence, au premier semestre 2009.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=PRES/07/274&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Vers des normes d'émissions provenant des voitures

La Commission européenne a proposé, le 19 décembre, une législation visant à ramener les émissions moyennes de CO₂ des nouvelles voitures particulières à 120 grammes par kilomètre d'ici à 2012. La législation proposée est la pierre angulaire de la stratégie communautaire destinée à augmenter l'économie de carburant des voitures, qui représentent environ 12 % des émissions de carbone de l'Union européenne. La proposition insiste également sur le rôle moteur de l'UE et sur sa détermination à respecter les engagements pris en vertu du Protocole de Kyoto pour les gaz à effet de serre ainsi que les objectifs ultérieurs.

Quant aux émissions polluantes des poids lourds, un projet de règlement a été proposé par la Commission européenne le 20 décembre. Il vise à réduire, d'ici 2013, le volume des oxydes d'azote (NOx) et des particules émis par les poids lourds et les bus de respectivement 80 % et 66 % par rapport aux normes actuelles (Euro V)¹. La nouvelle norme « Euro VI » contribuera non seulement à l'amélioration de la qualité de l'air en Europe, mais constituera aussi un pas en avant vers une harmonisation au niveau mondial, puisqu'elle prévoit des valeurs limites similaires à celles des États-Unis.

Pour plus d'information :

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1965&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>
http://ec.europa.eu/environment/co2/co2_home.htm
<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1989&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Projet de lignes directrices en matière d'aides d'Etat aux entreprises ferroviaires

La Commission européenne a rendu public, le 21 décembre, le projet de lignes directrices sur les aides d'État aux entreprises ferroviaires. Le texte publié, ayant pour but de fournir des orientations sur la compatibilité avec le Traité CE de ces aides, propose notamment de permettre l'octroi d'aides régionales pour l'achat et le renouvellement de matériel roulant pour le transport de passagers, levant ainsi une interdiction qui figure dans les lignes directrices sur les aides à finalité régionales pour la période 2007-2013. Le projet de lignes directrices apporte également un certain nombre de clarifications sur le cadre juridique applicable au transport ferroviaire, notamment les critères généraux applicables aux financements publics des infrastructures. La Commission a engagé des consultations avec les États membres et les parties intéressées, qui ont la possibilité de soumettre leurs commentaires jusqu'au 25 janvier 2008.

Pour plus d'information, voir le projet de lignes directrices:

http://ec.europa.eu/dgs/energy_transport/state_aid/consultation_ms_fr.htm

«Coûts externes» des transports: la Commission publie un recueil statistique

La Commission européenne a publié un recueil complet des études réalisées à ce jour sur les coûts externes du secteur des transports. Ce manuel, préparé conjointement par plusieurs instituts de recherche sur les transports, résume l'état de la technique en ce qui concerne l'évaluation des coûts externes. Compilé par un consortium d'instituts de recherche de différents pays, ce manuel réunit des méthodes inspirées des meilleures pratiques pour évaluer et monétiser les coûts externes générés par les activités de transport. Il est axé sur la pollution atmosphérique, le bruit, le changement climatique, les encombrements et les accidents du transport routier qui représentent la plus grande part

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

des coûts externes des transports, mais il envisage aussi d'autres coûts externes et d'autres modes de transport. Il rassemble les paramètres clés pour l'application de ces méthodes ainsi que des exemples de valeurs unitaires par distance parcourue en fonction de situations de trafic types, comme par exemple le coût en pollution atmosphérique d'un camion en zone urbaine. Le manuel aidera les décideurs et d'autres intéressés à évaluer les coûts externes au moment d'élaborer des mesures d'internalisation. Il montre que les coûts externes dépendent fortement de paramètres tels que les caractéristiques des véhicules (normes EURO), le lieu (zone urbaine ou interurbaine) et le moment (heures de pointe, heures creuses ou nuit). Le manuel est disponible à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/transport/road/policy/index_en.htm

http://ec.europa.eu/transport/white_paper/consultations/index_fr.htm

Un nouvel instrument de financement du réseau européen de transport

La Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI) ont signé en janvier un accord de coopération établissant l'instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au réseau transeuropéen de transport (GPTT). Ce nouvel instrument favorisera une participation plus active du secteur privé au financement des infrastructures de transport d'importance européenne, notamment pour les investissements en faveur des réseaux transeuropéens, sur lesquels pèse un risque de rentabilité élevé lors du démarrage de la phase opérationnelle des projets. Le GPTT, une composante du programme «Réseau transeuropéen de transport» (RTE-T) et de l'initiative de la BEI en faveur de l'action pour la croissance, couvrira partiellement ce risque et renforcera donc grandement la viabilité financière des investissements dans les RTE. L'apport de capitaux de 1 milliard d'euros (la Commission et la BEI apportant 500 millions chacune) concourt à un investissement total en capital atteignant un maximum de 20 milliards d'euros.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

La Présidence Slovène de l'UE et ses priorités

C'est à la Slovénie que revient d'assurer la présidence de l'Union européenne à partir du 1er janvier 2008, pour une période de 6 mois. Rappelons que c'est le premier pays des nouveaux Etats membres ayant rejoints l'Union européenne en mai 2004 à mener la présidence, ainsi que le premier à adhérer à la zone euro, en janvier 2007. Les missions prioritaires de la présidence slovène ont en grande partie été définies dans le programme des 18 mois des présidences allemande, portugaise et slovène et dans l'examen de l'agenda du Conseil de l'Union européenne. Ainsi, cinq domaines d'action prioritaires ont été définis:

◇ Avenir de l'Europe – l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne

La principale mission des Etats membres en 2008 sera d'achever le processus de ratification du Traité de Lisbonne, signé le 13 décembre dernier, afin que celui-ci puisse entrer en vigueur avant les élections du Parlement européen de 2009. Voulant montrer l'exemple, la Slovénie va s'efforcer de ratifier le traité dès le début de l'année 2008.

◇ Lancement du nouveau cycle de la Stratégie de Lisbonne

Lors du Conseil européen du printemps sera lancé le deuxième cycle triennal de la stratégie renouvelée de Lisbonne qui reste une des priorités clefs de la présidence slovène. Une attention particulière sera portée avant tout sur la mise en œuvre des programmes nationaux de réformes ainsi que sur la poursuite du processus de Lisbonne et une transition au cycle suivant le plus simple que possible. Le rôle de la présidence slovène sera de faire adopter à temps les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (pour la période 2008-2010).

Les quatre domaines prioritaires de la stratégie de Lisbonne, sur lesquelles la présidence slovène souhaiterait se focaliser, sont l'investissement dans la recherche, le savoir et l'innovation, le développement d'un environnement commercial compétitif, l'adaptation au marché du travail, les réponses aux enjeux démographiques et la question de l'énergie et des changements climatiques.

◇ Progrès vers une solution du problème énergétique et climatique

Le paquet « énergie et changement climatique », publié par la Commission européenne le 23 janvier, et qui s'insère dans les bases de la nouvelle politique européenne sur l'énergie et le climat intégrée, définie par le Conseil européen de mars 2007, représente probablement un des dossiers le plus épineux. Ainsi, la présidence slovène va s'efforcer d'avancer dans l'élaboration d'une politique énergétique européenne, comme celle-ci est étroitement liée à la lutte contre les changements climatiques. Elle travaillera en étroite collaboration avec la Commission afin de finaliser le paquet énergie-climat, notamment les détails sur la répartition de la responsabilité entre les Etats membres pour mettre en œuvre les objectifs européens concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de la part des énergies renouvelables.

◇ Proposition de nouvelles perspectives européennes aux Balkans occidentaux

La stabilité des Balkans occidentaux est d'une importance capitale pour la sécurité et la prospérité de l'ensemble de l'Union. C'est pourquoi, la présidence considère que la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux doit demeurer un point essentiel de l'ordre du jour de l'UE. La Slovénie, qui a en effet souligné son engagement à aider les pays de cette région à rejoindre l'UE, travaillera à la réaffirmation de l'agenda de Thessalonique de 2003, au parachèvement du réseau des accords de stabilisation et d'association et au renforcement de la coopération régionale dans différents domaines.

En outre, l'UE doit jouer un rôle primordial dans le fait d'assurer la stabilité et la sécurité dans la région des Balkans, en trouvant de solutions au problème du statut du Kosovo et l'application de nouveau statut.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

◇ **Encouragement du dialogue entre les différentes cultures, croyances et traditions spirituelles dans le contexte de l'Année européenne du dialogue interculturel**

Dans le cadre de l'Année du dialogue interculturel, la présidence slovène souhaite renforcer le dialogue interculturel à l'intérieur de l'UE sur lequel repose la cohabitation de tous les citoyens européens. La présidence encouragera tout particulièrement le dialogue interculturel avec les Balkans occidentaux. Dans ce contexte, la Slovénie contribuera de façon particulière en instituant l'université euro-méditerranéenne de Piran.

Par ailleurs, 12 réunions informelles du Conseil seront organisées en Slovénie, certaines réunions officielles seront organisées à Bruxelles ou au Luxembourg.

Durant ces prochains six mois la présidence slovène doit donc remplir avec impartialité sa fonction de médiateur représentant les intérêts européens, tout en veillant le plus efficacement possible sur les préparations du travail du Conseil.

Pour plus d'information :

http://www.eu2008.si/fr/The_Council_Presidency/Priorities_Programmes/index.html

http://www.eu2008.si/includes/Downloads/misc/program/Programme_fr.pdf